

AXIS
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 Rond-Point de Flotis 31240 ST JEAN
428801575 RCS TOULOUSE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

La société @ COM. AUDIT SUD, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son gérant Monsieur Jean-Marc TONON

Monsieur Jérémie SAIGNES

Détenant ensemble 6 667 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée AXIS désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société AXIS et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Agrément d'un créancier nanti,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme à l'unanimité en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société @COM. AUDIT, SUD, Société à responsabilité limitée au capital de 276 500 euros, ayant son siège social 1 RUE DU CHEVRON D'OR, 47300 PUJOLS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 520319138 Représentée par Monsieur Jean-Marc TONON cogérant.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Jean-Marc TONON, Gérant de la Société @COM. AUDIT, SUD déclare qu'il accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, nomme à l'unanimité en qualité de nouveau Directeur Général, à compter de ce jour, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société JSA FINANCES, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, ayant son siège social 31 Rue Jean Cocteau 31700 BLAGNAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 942 681 685, Représentée par Monsieur Jérémie SAIGNES gérant.

Conformément aux dispositions des statuts, **la société JSA FINANCES** disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, **la société JSA FINANCES** aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité que la société JSA FINANCES, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, percevra au titre de son mandat de Directeur Général, à compter du 01/10/2025, une rémunération fixe mensuelle hors taxes de 9200,00 euros, indépendamment d'une part variable déterminée annuelle sur la base des comptes du dernier exercice clos, et indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement ;

QUATRIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité d'agréer l'affectation en nantissement au profit de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE Société anonyme Coopérative de banque populaire à capital variable, dont le siège social est 33-43 Avenue Georges Pompidou 31130 BALMA immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 560 801 300, de SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX (6666) Actions de la société, par la société @COM AUDIT SUD.

CINQUIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Société @ COM. AUDIT SUD
Jean-Marc TONON

 DocuSigned by:

B0271DA5FA734BD...

Monsieur Jérémie SAIGNES

 Signé par :

A3ACD6F8D0E4482...